

RÈGLEMENT

« Trophées Femmes en EA & en ESAT »

Article 1 - Objet

Les Trophées Femmes en EA & en ESAT sont organisés par réseau H et sa marque Handiréseau, cabinet de conseil et de formation, depuis plus de 10 ans, nous sensibilisons, accompagnons et formons les collaborateurs pour une réponse opérationnelle, concrète et méthodique centrée sur l'Humain et son employabilité.

réseau H est immatriculé au RCS de Paris sous le numéro SIREN 788807485 et son siège se situe au 135 Boulevard de Magenta, 75010 Paris.

Le présent règlement prévoit les modalités d'organisation des Trophées qui ont pour objectif de :

- réunir le Secteur du Travail Protégé et Adapté et les entreprises, autour de leurs salariées aux parcours exceptionnels ;
- promouvoir la place des femmes et leur implication au développement d'une économie plus inclusive ;
- rendre visible la contribution des femmes dans l'ensemble des métiers qu'elles exercent au sein des 2 250 prestataires responsables, des Entreprises Adaptées et des ESAT.

Article 2 – Conditions de participation aux Trophées FEEA & ESAT

Le ou la directrice et/ou l'équipe d'encadrement de l'Entreprise Adaptée ou de l'ESAT présente(nt) une ou des candidates, avec le parrainage et la collaboration d'un de ses clients qui bénéficie des compétences professionnelles dans l'un de ses services d'une femme de l'ESAT ou de l'EA.

Le client de l'EA ou de l'ESAT parrainant la candidature est de ce faite partie prenante dans la présentation de la candidate.

Toute femme en situation de handicap ou non, d'une Entreprise Adaptée ou d'un ESAT, peut être présentée, qu'elle soit salariée, usagère, fondatrice, dirigeante, cheffe d'équipe, formatrice, commerciale, etc.

Pour chaque EA et ESAT, plusieurs professionnelles (maximum 3 par établissement) peuvent candidater dans le même pôle ou dans des pôles de compétences distincts. Chaque candidature correspondant aux critères du formulaire doit alors être présentée dans un seul pôle.

Article 3 – Modalités de participation

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères demandés ne pourra être validé par réseau H.

Votre dossier de candidature doit impérativement être composé des pièces suivantes :

- **Le formulaire de candidature** complété par l'ESAT ou l'EA et intégrant les informations concernant le parcours et les compétences de la candidate et le parrainage de votre client (entreprise/organisme public) ;
- **Nouveauté en 2025 :**
 - ✓ La reconnaissance des acquis de l'expérience : votre candidate a-t-elle bénéficié de stages, d'un CDD Tremplin, d'un REA, d'une mise à disposition, de certifications ou autre durant son parcours dans votre structure ou établissement ? si oui merci de cocher la ou les cases correspondantes
 - ✓ Nous souhaitons également savoir si elle souhaiterait aller vers le milieu ordinaire et si oui vers quel métier ?
- **La photo portrait** (photo d'identité) de la candidate (format en jpg obligatoire)
- **Le logo de votre ESAT ou EA** (format jpg Haute Définition) ;
- **Logo de l'entreprise ou de l'organisme public** parrainant la candidature (format jpg Haute Définition) ;

Sans oublier de cocher :

- La case « droits à l'image » dûment complétée,
- La case "J'ai bien lu le règlement et en accepte les conditions"
(**Attention** : la candidature ne pourra pas être validée si la case n'est pas cochée),
- La case « Je m'engage à être présent ainsi que la candidate présentée le jour de la cérémonie des Trophées Femmes en EA & en ESAT »

Article 4 – Le vote du public et le vote du jury

Le vote est réalisé en ligne par le public et accessible depuis le site de réseau H et la page dédiée « Femmes en EA & en ESAT »

- ✓ Les profils des candidates apparaissent dans l'ordre de validation des dossiers de candidature.
- ✓ Chaque profil de candidate est composé de sa photo, du formulaire de candidature complet ainsi que des logos de l'EA/ESAT et de l'organisme privé/public qui parraine la candidate ; ils présentent conjointement avec la candidature avec l'EA ou l'ESAT
- ✓ Vous ne pouvez voter que pour une seule candidate sur une seule et même adresse IP.

Les candidatures aux Trophées Femmes en EA & en ESAT seront promues par un vote ouvert à tous. Le vote en ligne s'étendra **du 17 décembre 2024 au 17 février 2025**.

Attention le vote en ligne compte pour 50% de la note finale. Plus votre candidate reçoit de vote plus ses chances d'être nominée pour participer à la sélection du jury augmentent.

La constitution du Jury Expert

Les candidatures seront dans un second temps, soumises à un jury d'experts. réseau H s'accorde le droit de constituer le jury par sa seule appréciation. Ses membres sont les « partenaires sponsors » trophées, familiers du Secteur du travail protégé et adapté. Le jury devra comporter au moins 9 membres afin d'obtenir une représentation aussi variée que possible.

Le jury se réunit une première fois pour prendre connaissance des candidatures puis un mois avant l'évènement pour la sélection finale.

La sélection des candidatures

Pour respecter l'impartialité du vote, aucun EA ni ESAT ne pourra faire partie du jury expert. **Le vote du jury compte pour 50% de la note finale** pour les Trophées Femmes en EA & en ESAT.

Article 5 – Critères d'évaluation du dossier de la candidate par le jury expert

La candidature peut incarner un seul, plusieurs ou tous les critères ci-dessous indiqués. Et présenter un caractère d'exemplarité : permettre à tous de s'identifier à une action et à un caractère professionnel positif

Caractère d'exemplarité de la candidate		Caractère d'exemplarité de la candidate	
Aux yeux de l'entreprise cliente	Aux yeux de son EA ou son ESAT	Aux yeux de l'entreprise cliente	Aux yeux de son EA ou son ESAT
Le comportement de la candidate véhicule un savoir être et les valeurs du secteur du travail adapté	La capacité d'adaptation de la candidate a permis à l'ESA ou à l'ESAT de s'ancrer durablement chez le client ou dans le secteur du client	Le savoir-faire de la candidate est porteur de bonnes pratiques pour l'entreprise cliente en matière de professionnalisation de ses fournisseurs	Le savoir-faire de la candidate et la satisfaction de son client ont permis une évolution du service et une source d'innovation pour l'EA ou l'ESAT

Article 6 – Les Trophées et la remise des prix

Les Trophées Femmes en EA & en ESAT récompensent le parcours exceptionnel des femmes issues des ESAT et des EA pour leur savoir-faire et leur savoir être dans l'un des 12 pôles de compétences représentés.

Ces Trophées sont spécifiquement réservés aux femmes intervenant en Entreprise Adaptée ou en ESAT.

Ils récompensent un parcours, une action, un accompagnement, une formation, une innovation, une création d'activité, un fait remarquable, un partenariat, une coopération, menés au sein du Secteur du travail protégé et adapté.

Chaque candidature des Femmes en ESAT & en EA doit être présentée en binôme (ESAT-EA / client) dans un pôle de compétences, correspondant à l'univers métier dans lequel la candidate s'est distinguée, parmi les 12 pôles suivants :

1. Prestations administratives : gestion électronique de données, traduction, secrétariat, services RH...
2. Communication et marketing : prestation audiovisuelle, événementielle, télémarketing, création graphique, impression, marquage, reprographie...
3. Informatique et services numériques : création de site internet, développement et maintenance de logiciels ou d'infrastructures réseau, support technique, homologation/ recettage...
4. Gestion de l'environnement : collecte de déchets, DEEE, recyclage, upcycling...
5. Conditionnement, logistique, transport : e-commerce, conditionnement sous atmosphère contrôlée, préparation de commande, travail à façon...
6. Construction et bâtiment : gros œuvre, second œuvre
7. Alimentation et artisanat : maraîchage, élevage, production alimentaire, création de bijoux, poterie, ébénisterie ...
8. Productions industrielles : électronique, emballage, textile, plasturgie, mécanique, métallurgie, travail du bois
9. Restauration, services touristiques : traiteur, restaurant, services d'hébergement et de loisir...
10. Facility management et services généraux : conciergerie, accueil, gestion du courrier...
11. Espaces verts et paysagers : entretien, création, sylviculture...
12. Nettoyage et entretien : locaux, véhicules, linge...

Chaque candidature doit être également répertoriée en fonction de la région où se situe l'EA ou l'ESAT qui présente la candidate

- ❑ Auvergne-Rhône-Alpes
- ❑ Bourgogne-Franche-Comté
- ❑ Bretagne
- ❑ Centre-Val de Loire
- ❑ Corse
- ❑ DROM-COM / TAAT
- ❑ Grand Est
- ❑ Hauts-de-France
- ❑ Île-de-France
- ❑ Normandie
- ❑ Nouvelle-Aquitaine
- ❑ Occitanie
- ❑ Pays de la Loire
- ❑ Provence-Alpes-Côte d'Azur

Article 7 – Données personnelles

Toute EA et tout ESAT ayant déposé un dossier présentant une ou plusieurs candidates aux Trophées femme en EA & en ESAT :

- autorise réseau H ainsi que ses partenaires, à publier ou diffuser sur tout site professionnel, l'ensemble des éléments de leurs dossiers et renonce à revendiquer tout droit à image
- accepte la publication de leur nom et du nom de leur candidate et la diffusion d'images sur le site de réseau H et tout site professionnel jusqu'à un mois après la date de l'événement dans des journaux, magazines professionnels, radios, télévision, ou le web
- s'engage à être présente ou à se faire représenter lors la remise des Trophées en physique ou en présence digitale si la situation sanitaire le permet.

Selon le Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles entré en application le 25 mai 2018, les entreprises, les EA et les ESAT devront s'assurer que les candidates donnent leur accord plein et entier pour être présentées aux Trophées.

Pour plus d'informations consultez notre site : RGPD - <https://reseauh.fr/rgpd/>

Article 9 – Organisation de l'événement

La confirmation de la réception des candidatures

Un accusé de réception vous sera adressé par retour de mail confirmant la réception de votre ou vos dossiers de candidature.

Toutes les candidatures des Trophées femmes en EA & en ESAT ainsi que le nom de l'EA ou de l'ESAT et du client de l'EA ou de l'ESAT qui présentent la candidate seront mentionnés dans la presse, et sur les documents de communication le jour de l'évènement et a posteriori.

L'éligibilité des candidatures

- Les candidates présentées doivent être des personnes physiques et travailler en Entreprises Adaptées ou en ESAT à la date de la présentation de leur candidature
- L'action doit être inscrite dans un des 12 pôles de compétences et doit répondre aux critères de sélection (cf. article 3)
- Les dossiers de candidatures devront être complétés sur notre site www.reseauh.fr et uniquement de manière dématérialisée **avant le 16 décembre 2024** à minuit.
- Le ou à la directrice et/ou l'équipe d'encadrement de l'EA ou de l'ESAT ainsi que leur client qui présente(nt) une ou plusieurs femmes de la structure, peuvent promouvoir cette candidature durant la période de communication des Trophées auprès de leurs réseaux professionnels. Un kit de communication dédié leur sera adressé à cet effet.

Les grandes étapes de l'appel à candidatures :

- 23 octobre 2024 : Date d'ouverture des candidatures
- 16 décembre 2024 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature
- 17 décembre 2024 : Appel aux votes du public
- 17 février 2025 : Clôture des votes du public
- 27 février 2025 : Analyse des dossiers de candidature par le jury expert
- 11 mars 2025 : Remise des Trophées Femmes en EA & en ESAT 2024.

La remise des Trophées :

Les Trophées sont remis le jour de l'évènement **le 11 mars 2024**. Le nombre de vote obtenu ainsi que les noms des lauréates ou du lauréat ne pourront en aucun cas être révélés avant la remise des Trophées le jour J.

Les membres du jury experts s'engagent à ne communiquer ni à leur entourage professionnel ni à leur entourage personnel ces informations.



Si une EA ou un ESAT ou un client se trouve être membre du jury, il ne pourra en aucun cas choisir la candidate/lauréate issue de son EA ou de son ESAT ou en lien avec son entreprise.

Article 10 – Obligation des candidates et des candidats

La participation aux Trophées comporte l'acceptation du présent règlement, des mentions légales et de la politique de protection des données à caractère personnel.

Article 11 – Loi applicable, litiges et responsabilités

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute information complémentaire peut être demandée à réseau H :

Par mail : contact@reseauh.fr

Par tél : 01 58 20 18 77

Annexe : Le dossier de candidature FEEA2025